

ATTESTATION DE FORMATION

L'Académie Minerva, centre de formation, représenté par **Sophie LACAILLE**, certifie que :

Monsieur **Tony TOUAMA** de la société La Charquillotte,

A suivi la formation **Les désordres sur la construction**, répondant aux objectifs ci-dessous :

- Appréhender la méthodologie de l'expertise du bâtiment (amiables, contradictoires, et judiciaires).
- Comprendre le rôle de l'expert et de l'expertise.
- Comprendre les obligations et de droit en matière d'expertise.
- Savoir conduire des opérations d'expertise.
- Etudier les pathologies tous corps d'états.
- Différencier les dommages, désordres, malfaçons, non conformités et sinistres.
- Rédiger un rapport d'expertise.

Formation d'une durée de 5 jour(s) (35 heures)
Du 13 au 17 novembre 2023

Et a satisfait au contrôle de connaissances : réussite à l'évaluation des acquis (atteinte des objectifs de la formation).

Certificat délivré le 30 novembre 2023
Fait à Marcq-en-Barœul,

